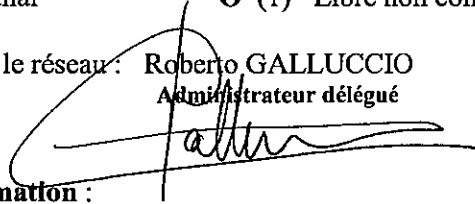


ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
 Provincial et communal

 (1) Libre confessionnel
 (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : Roberto GALLUCCIO Date et signature : 10 septembre 2013
 Administrateur délégué


2. Intitulé de l'unité de formation :**BREVET CARISTE**

CODE DE L'U.F. (3): 20 3004 01 C1

Domaine de formation (4): 205

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de... 1. page**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de... 1. page**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 du degré : (1) inférieur (1) supérieur

 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de... 1... page**8. Programme des cours :** Repris en annexe n° 4 de... 2... pages**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de... 1... page**10. Chargés de cours :** Repris en annexe n° 6 de... 1... page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'Inspection

Code de l'UF (3) : 203001 UMC1	Domaine de formation (4) : 205
--------------------------------	--------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Approche technologique	CT	B	22
Conduite	PP	L	10
2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

COPIE CONFORME

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

François - Gérard STOLZ
 Directeur général adjoint

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 26.11.12

Signature :

J. LEONARD
 Inspecteur chargé de la
 coordination du service
 d'inspection.

- (1) biffer la mention inutile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

CARISTE : CONDUITE EN SECURITE D'UN CHARIOT ELEVATEUR
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant,

dans le respect des procédures, des normes de sécurité, du code du bien-être au travail, de la protection de l'environnement, des consignes du constructeur et des limites de l'utilisation d'un chariot élévateur :

- ◆ d'acquérir les compétences pratiques nécessaires à la conduite en sécurité et à la manœuvre d'un chariot élévateur, à charge et à vide;
- ◆ de respecter le matériel et les marchandises;
- ◆ de définir les responsabilités liées à la fonction.

CARISTE : CONDUITE EN SECURITE D'UN CHARIOT ELEVATEUR
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En pratique de la langue française,

face à des situations courantes de communication

- ◆ répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible:
 - ◆ expliquer sa motivation pour la formation;
- ◆ lire et décoder des consignes simples de sécurité.

En mathématiques,

- ◆ utiliser les quatre opérations fondamentales;
- ◆ utiliser les notions élémentaires du système métrique;
- ◆ opérer sur des nombres naturels et décimaux limités au millième.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (C.E.B.)

CARISTE : CONDUITE EN SECURITE D'UN CHARIOT ELEVATEUR
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

CARISTE : CONDUITE EN SECURITE D'UN CHARIOT ELEVATEUR
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Approche technologique

à l'aide d'une documentation technique,

- ◆ de différencier les principaux types de chariots élévateurs et leurs usages;
- ◆ d'identifier les principaux organes d'un chariot élévateur et de caractériser leur fonction;
- ◆ d'identifier les différents accessoires d'un chariot élévateur proposé et leurs caractéristiques fonctionnelles;
- ◆ de déterminer les conditions environnementales et les précautions d'utilisation liées à la source d'énergie d'un chariot élévateur;
- ◆ d'expliquer et de justifier en quoi le centre de gravité influence la stabilité d'un chariot élévateur chargé et non chargé, en marche avant et marche arrière, sur terrain plat ou incliné;
- ◆ d'appréhender simplement sur un schéma les forces pouvant altérer la stabilité d'un chariot élévateur;
- ◆ de déterminer si une charge donnée est soulevable et transportable en toute sécurité en utilisant les données de la plaque d'identification du chariot élévateur;
- ◆ d'expliquer différentes techniques d'arrimage des marchandises dont la fixation du chariot élévateur dans et à l'arrière du camion;
- ◆ d'expliquer les contrôles indispensables avant chargement ou déchargement d'une remorque à partir d'un quai de chargement;
- ◆ d'identifier les risques d'accidents les plus fréquemment rencontrés lors de l'utilisation d'un chariot élévateur (perte de charge, renversement, défaillance du matériel, chute ou coinçage de personnes, collisions, état du revêtement du sol, utilisation inadaptée du matériel,...) ;
- ◆ d'identifier les principaux dispositifs de sécurité sur le chariot élévateur;
- ◆ d'identifier les responsabilités générales (civiles, pénales, morales et contractuelles) et les responsabilités professionnelles (interdictions, obligations...) liées à la fonction;
- ◆ d'expliquer les règles de sécurité et de protection à prendre lors:
 - de la prise de poste,

- du chargement, du déchargement, du gerbage et du dégerbage,
- de la fin de poste.;

▪ 4.2 Conduite

au départ d'un chariot élévateur mis à sa disposition et de sa documentation technique, dans le strict respect des procédures et des normes de sécurité et du code du bien-être au travail et de protection de l'environnement, dans le respect du matériel et des marchandises :

- ◆ de vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention demandée ;
- ◆ d'assurer les opérations et vérifications de prise et de fin de poste, le niveau des fluides, l'état de la batterie, les freins et la direction, l'état des pneumatiques, la fixation du siège et de la ceinture de sécurité, l'avertisseur sonore, les phares, le mécanisme de levage et de signaler les difficultés ou anomalies rencontrées ;
- ◆ de vérifier la qualité du conditionnement de la charge (état des supports, arrimage,...)
- ◆ de circuler avec un chariot le long d'un parcours, dans les principales configurations spécifiques au métier (à vide et à charge, en marche avant et en marche arrière) ;
- ◆ de prendre et de déposer une charge au sol ;
- ◆ d'effectuer un gerbage et un dégerbage ;
- ◆ de manutentionner une charge longue, un conteneur rigide contenant un liquide et une charge déformable (big bag,...) ;
- ◆ de réaliser, depuis le sol, le chargement et le déchargement par l'arrière et latéralement d'un véhicule.

CARISTE : CONDUITE EN SECURITE D'UN CHARIOT ELEVATEUR
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

au départ d'un chariot élévateur et de sa documentation technique mis à disposition, dans le respect des procédures, des normes de sécurité, du code du bien-être au travail, de la protection de l'environnement, des consignes du constructeur et des limites de l'utilisation d'un chariot élévateur, dans le respect du matériel et des marchandises:

- ◆ d'effectuer les opérations de vérification lors de prise en charge et de fin de poste d'un chariot élévateur;
- ◆ de réaliser dans un temps imparti:
 - ◆ un parcours d'obstacles en marche avant et en marche arrière, à vide,
 - ◆ un parcours d'obstacles en marche avant et en marche arrière avec manutention d'une charge longue, d'un conteneur liquide et d'une charge déformable,
 - ◆ un gerbage et un dégerbage d'au moins 5 palettes en pile,
 - ◆ un chargement de 3 palettes positionnées côte à côte à l'arrière d'un véhicule par l'arrière;
- ◆ d'énoncer les mesures de sécurité à prendre pour éviter les accidents.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la rapidité et la précision des opérations réalisées.

CARISTE : CONDUITE EN SECURITE D'UN CHARIOT ELEVATEUR
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

6. CHARGES DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

1080 Bruxelles , le 26 Nov 2013
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5077

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : BREVET CARISTE
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
 TRANSITION
Code Référence : 203001U11C1
Domaine : 205 Industrie-SE:electricité,ferronnerie,électronique...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,


François-Gérard Stolz